

ACTUALISATION FISCALE 2020

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront en mesure de :

- **Appliquer** les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles de l'année 2020 en matière fiscale ;
- **Mesurer** les risques inhérents à ces nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles, encourus par les entreprises et leurs dirigeants ;
- **Anticiper** les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles attendues en matière fiscale.

CONTENU DE LA FORMATION

*Cette formation ayant pour objectif de traiter, **chaque trimestre**, les principales nouveautés fiscales, son contenu exact est défini une dizaine de jours avant chaque demi-journée de formation ... le contenu de la formation ci-après est donc donné à titre purement indicatif.*

Les nouveautés législatives et réglementaires (lois, décrets, arrêtés, ordonnances, ...) :

- En matière de fiscalité des particuliers (IR, ISF, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...

Les nouveautés doctrinales (BOFIP, réponses ministérielles, ...) :

- En matière de fiscalité des particuliers (IR, ISF, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...

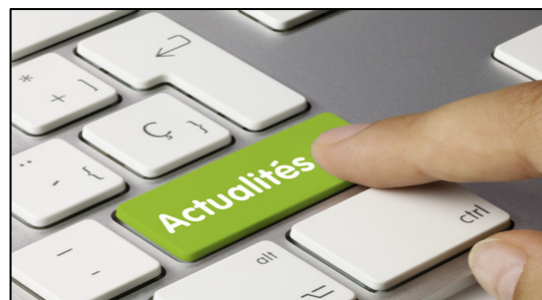
Les nouveautés jurisprudentielles :

- En matière de fiscalité des particuliers (IR, ISF, fiscalité immobilière, droits d'enregistrement, ...) ;
- En matière de fiscalité des entreprises (IS, TVA, CET, BIC, BNC, ...) ;
- En matière de contrôle fiscal, de contentieux fiscal et de recouvrement ;
- ...

Focus fiscal (selon la densité des nouveautés fiscales du **trimestre**, un point fiscal particulier est développé de manière synthétique ... par exemple, fiscalité des loueurs en meublés, contrôle des comptabilités informatisées, fiscalité des véhicules, ...)

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant les demi-journées de formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de chaque demi-journée de formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**. Un **support de documentation** de qualité sera remis aux participants, sous format PDF, lors de chaque demi-journée de formation.



4
Demi-journées

16
Heures

PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable.

PREREQUIS

Connaitre les fondamentaux de la fiscalité des particuliers et de la fiscalité des entreprises.

FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** en cours ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.

MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA**. Les **modalités d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).